



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

BUREAU DE LA COMMUNICATION  
ET DE LA QUALITÉ

## COMMUNIQUE

# RELATIF AU RAPPEL DU PAIEMENT DU SOLDE DE L'IMPOT SUR LE REVENU (IR) ET DE L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS (IS)

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) rappelle aux usagers redevables du paiement du solde de **l'Impôt sur le Revenu (IR)** et de **l'impôt sur les Sociétés (IS)**, dus au titre de l'exercice 2022, que l'échéance légale est fixée au plus tard **le 15 juin 2023**.

A ce titre, la Direction générale des Impôts et des Domaines invite les usagers à s'acquitter de leurs obligations fiscales avant la date échue.

Les services de la DGID restent mobilisés pour vous accompagner et apporter toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de vos engagements fiscaux.

Pour plus de renseignements, appeler au **33 889 20 02**, consulter le site internet de la DGID : **www.dgid.sn** ou suivre nos plateformes digitales **@dgidsn**   .